



**LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES :  
DES ALLIÉES À SOUTENIR ET DÉVELOPPER POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES !**

*« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. »*

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies

---

**AVIS DE LA FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (FMHF) PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2021-2022**

A l'attention de Monsieur Eric Girard, ministre des Finances  
[consultations@finances.gouv.qc.ca](mailto:consultations@finances.gouv.qc.ca)

**LE DIMANCHE 14 FÉVRIER 2021**

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes  
C.P. 55036, Succursale Maisonneuve, Montréal (Québec) H1W 0A1  
Tél. 514-878-9757 • [www.fede.qc.ca](http://www.fede.qc.ca) • @la\_FMHF

## Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 La Fédération des maisons d’hébergement pour femmes .....	3
1.2 La prévalence et les coûts de la violence envers les femmes .....	3
1.3 Textes, inégalités et violence envers les femmes .....	3
2. Les maisons d’hébergement sont essouffées .....	4
2.1 Les maisons : toute une gamme de services.....	5
2.2 Pour répondre aux situations complexes des femmes .....	5
2.3 Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants.....	7
3. Les ressources et besoins de la FMHF .....	8
3.1 Les conditions de réussite.....	9
4. Conclusion .....	10
Annexe 1 : Verbatim de la motion .....	11

## 1. Introduction

Les consultations pré-budgétaires sont l'occasion pour les maisons d'hébergement de témoigner de leurs difficultés à remplir pleinement leur mission, dues au sous financement chronique pourtant reconnu à l'assemblée nationale par une motion unanime le 6 novembre 2019 (voir annexe 1).

L'annonce tant attendue, d'un rehaussement du financement des maisons d'hébergement de l'ordre de 24M dans le budget 20-21, a été de plus apprécié par notre réseau. Cependant, ce rehaussement ne permet de financer qu'une consolidation partielle de nos services et ne permet aucunement le développement tant nécessaire de nouvelles maisons partout au Québec. De plus, une partie de ce financement est non récurrent et, de ce fait, maintient dans une fragilité certaine le financement de plusieurs services et du réseau des maisons de seconde étape. Nous soulignons dans notre avis les enjeux de reconnaissance des besoins les plus impératifs, et nous ajustons le mode de financement négocié avec le MSSS au courant de l'automne, afin de mieux répondre aux réalités des femmes et des enfants violentés.

### 1.1 La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Depuis 1987, la Fédération regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement, dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants. La FMHF œuvre à informer et former ses maisons membres. Elle est également associée à de nombreux groupes et proactive en développement de nombre de projets de recherches. Elle participe aux diverses consultations provinciales, nationales et internationales touchant les réalités des femmes et des enfants. Elle fait partie d'un grand nombre de concertations afin de promouvoir la vision et l'expertise de ses membres et de défendre les droits des femmes dans une perspective de transformation sociale.

La Fédération représente 36 maisons situées dans 10 régions du Québec, qui soutiennent des femmes victimes de violences conjugale et familiale, d'agressions et d'exploitation sexuelles, de traite, de violences basées sur l'honneur, etc. Elles accueillent chaque année près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants. Leur taux d'occupation avoisine voire dépasse le 100% et elles ont refusé, en 2019-2020, près de 10 000 demandes d'hébergement faute de place disponible au moment de l'appel.

### 1.2 La prévalence et les coûts de la violence envers les femmes

12 milliards de dollars annuellement (en 2009!) : c'est l'estimation minimaliste de ce que coûte la violence envers les femmes (violence conjugale<sup>1</sup> et agressions sexuelles<sup>2</sup>) au Canada. Et cela, sans compter la violence familiale, l'exploitation sexuelle, la traite, les violences basées sur l'honneur, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les avortements forcés, les grossesses forcées, les tentatives ou menaces de meurtres, etc.

Une femme sur trois vivra de la violence sexuelle ou conjugale au cours de sa vie. 90% des victimes d'agressions sexuelles connaissent leur agresseur. La cause la plus importante de meurtre des femmes de 18-24 ans est l'homicide par le partenaire ou l'ex-partenaire. Une femme tous les deux jours et demi au Canada et 12 femmes par année au Québec périssent aux mains de leur conjoint ou ex conjoint.

Les violences doivent, par conséquent, être comprises comme un continuum qui a des conséquences dans toutes les sphères de la vie des femmes.

---

<sup>1</sup> [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12\\_7/p0.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/p0.html)

<sup>2</sup> [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14\\_01/p1.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/p1.html)

<sup>3</sup> <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

### 1.3 Textes, inégalités et violence envers les femmes

La FMHF travaille dans une perspective féministe intersectionnelle reconnaissant le continuum des violences envers les femmes. Son analyse s'inscrit absolument dans les termes de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes<sup>3</sup> et de la Déclaration pour l'élimination de la violence envers les femmes<sup>4</sup> ratifiées par le Canada il y a plus de 20 ans. D'ailleurs, les chartes canadienne<sup>5</sup> et québécoise<sup>6</sup> des droits et libertés garantissent à chacune une vie digne et libre ainsi que le droit d'être protégée et de vivre une vie sans violence. En 2021, il est nécessaire d'actualiser pleinement ces conventions et chartes afin de reconnaître de fait les droits fondamentaux des femmes violentées et leurs enfants.

Le Québec a longtemps été pionnier en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'égalité pour toutes les femmes ne sera réalité que lorsque les violences sexo-spécifiques qu'elles vivent prendront fin. En effet, dans une société intrinsèquement égalitaire, il n'y a plus de place pour ces violences sexistes. Ainsi, ce n'est que lorsque les femmes ne seront plus violentées : verbalement, physiquement, psychologiquement, économiquement, sexuellement, spirituellement, socialement, etc., que l'on pourra enfin vivre et évoluer dans une société parfaitement égalitaire. Indissociables donc, la fin des violences et la réalisation de l'égalité de fait pour toutes les femmes sont les objectifs ultimes de la FMHF et de ses membres.

Les maisons d'hébergement ne devaient être qu'une solution temporaire lorsqu'elles sont nées voici plus de 40 ans. Malheureusement, leur existence est toujours d'actualité. Donnons-leur les moyens de travailler à la réalisation de leur mandat ultime – soit la fin de leur existence.

## 2. Les maisons d'hébergement sont essouffées

Les maisons sont des organismes de première ligne : des milieux de vie 24-7 qui assurent le gîte, le couvert et, surtout, la sécurité physique et psychologique des plus menacées de nos concitoyennes. Elles sont au cœur de plusieurs débats en cours au Québec : #MoiAussi, *Idle no more*, homicides conjugaux et familiaux, violences conjugales et familiales, DPJ, exploitation sexuelle, itinérance, soutien des femmes immigrantes notamment en région, etc.

En 2019-2020, les seules maisons de la FMHF ont hébergé près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants. Elles ont soutenu plus de 40 000 femmes et enfants via leurs services externes. Elles ont répondu à plus de 50 000 appels et réalisés plus de 175 000 interventions individuelles. Avec un taux d'occupation qui avoisine ou dépasse les 100%, elles ont dû refuser, faute de place disponible, près de 10 000 demandes d'hébergement.

D'année en année, soulignons que les seules maisons de la FMHF ont soutenu près de 200 femmes ayant vécu une tentative d'homicide, bien que la Sécurité publique fasse état d'une trentaine de dénonciations annuelles. 50% des femmes soutenues devaient composer avec une problématique de santé mentale. 30% des enfants suivis avaient fait l'objet d'un signalement à la DPJ et plus de 80% d'entre eux avaient subi des violences. Plus de 80% des femmes en situation d'itinérance ont vécu des violences ou de l'inceste durant l'enfance.

Les maisons ne suffisent toujours pas à répondre aux besoins de plus en plus complexes des femmes et des enfants violentés. Cette réalité se traduit par une fermeture de chambres et de services et ont des listes d'attente de plusieurs semaines, voire mois, pour les services externes. Elles réduisent l'offre de sensibilisation et de prévention faute de place ou de personnel disponible.

La crise sanitaire a exacerbé cet état de fait et entraîné de nombreuses conséquences et transformations dans les maisons d'hébergement et ce, tout au long de la dernière année. Soulignons à nouveau l'importance de situer cette crise dans le contexte déjà présent pour les maisons d'hébergement à savoir un manque de ressources financières récurrent depuis de nombreuses années et un manque de personnel notamment dû à l'important roulement de personnel et à la pénurie de main-d'œuvre. Ainsi, avant même le début de la crise, les maisons d'hébergement se trouvaient dans une situation difficile où une très grande pression était ressentie par les équipes de travail. À cela s'est donc ajouté une importante surcharge de travail, notamment liée à l'application des mesures sanitaires. Il est d'ailleurs pertinent de rappeler que ces mesures ont régulièrement varié depuis mars 2019 et que chaque nouvelle recommandation ou changement dans les mesures entraînent des ajustements dans les procédures et pratiques des maisons. Ces mesures sanitaires ont également des coûts et sont venues mettre une pression supplémentaire sur les budgets déjà insuffisants des maisons. Du côté des ressources humaines, le roulement de personnel s'est grandement accéléré. Tâches augmentées, risques pour la santé des travailleuses, conditions salariales inférieures à celles du réseau de la santé et des services sociaux, épuisement professionnel ne sont que quelques raisons qui ont fait en sorte que plusieurs travailleuses ont quitté leur emploi. De plus, de nombreuses travailleuses se sont trouvées confrontées à des défis liés à la conciliation travail-famille notamment lorsque celles-ci devaient s'absenter en raison de la fermeture de groupes à la garderie ou à l'école ou pour prendre soin de proches malades. C'est donc l'ensemble des maisons qui se retrouve à bout de souffle après des années de sous-financement et bientôt une année de crise sanitaire.

La complexification des situations des femmes, la réduction des services publics et l'augmentation des demandes de services, alliées au contexte de pandémie font que, malgré leurs efforts et toute leur créativité, les maisons sont de moins en moins dans la possibilité de répondre adéquatement aux besoins des femmes violentées et leurs enfants.

---

<sup>4</sup> <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx>

<sup>5</sup> <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html#h-39>

<sup>6</sup> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>

## 2.1 Les maisons : toute une gamme de services

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées sont des actrices importantes de la sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent, via l'hébergement, les services externes, les services jeunesse, la sensibilisation, la prévention, la concertation et la formation qu'elles offrent dans les communautés, etc.

En plus de l'hébergement, les maisons proposent de l'intervention individuelle et de groupe, de l'intervention jeunesse, des accompagnements physiques dans l'ensemble des démarches des femmes et des enfants (immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, parcours socio-judiciaire, IVAC, réinsertion sociale et professionnelle, etc.) ainsi que bien des moments d'intervention informelle. Elles réalisent près de 7 000 activités de formation et de sensibilisation dans les communautés. Plus de 5 000 femmes cognent spontanément à leur porte chaque année pour demander de l'aide. Or, les maisons sont confrontées à de nombreux défis liés au sous financement chronique pourtant reconnu par une motion unanime de l'Assemblée nationale le 6 novembre 2019<sup>7</sup>.

Les équipes des maisons sont épuisées et peinent à fonctionner dans un tel contexte. Elles doivent réduire entre autres les services internes et externes, les séances de sensibilisation et de prévention dans les communautés, etc. L'efficacité de la prévention n'est pourtant plus être à démontrer et est garante de la diminution de la nécessité des services d'intervention après coup. Sans prévention la violence augmentera ... Il faut se donner les moyens de briser ce cercle vicieux.

Presque aucune maison n'a été ouverte depuis près de 10 ans, alors que la demande d'hébergement sécuritaire ainsi que de services variés, continuent d'augmenter. Les situations des femmes et des enfants se complexifient. Les délais de séjour en maison s'allongent, comme ceux pour l'aide juridique, le logement social, les parcours d'immigration, etc. Les barrières systémiques à la sortie des femmes des maisons sont nombreuses.

Or, preuve est faite de l'utilité de ces ressources. Il faut donc que la société se donne les moyens afin qu'elles puissent fonctionner de façon optimale.

---

<sup>7</sup> <http://fedec.gc.ca/actualites/femmes-violentees-ecopent-sont-nos-politiques>

## 2.2 Pour répondre aux situations complexes des femmes

Malgré les efforts constants consentis pour répondre à l'ensemble des besoins, le travail des maisons est limité par le manque de rehaussement continu de financement, qui oblige à des choix qui ne devraient exister. En effet, le rehaussement significatif du dernier budget 20-21 est le premier depuis 2004.

Par exemple, lorsqu'une maison héberge trois femmes immigrantes allophones : elle refusera la quatrième demande. En effet, l'intervention nécessite alors un interprète, ce qui signifie des coûts et du temps supplémentaire dont on ne dispose pas.

Les femmes à statut précaire sont également particulièrement vulnérables : elles risquent de se voir confisquer la garde des enfants, voire d'être déportées (par la loi de l'immigration) avant d'être protégées (par les chartes et la politique en violence conjugale du Québec).

De même, les mères se voient régulièrement retirer la garde de leurs enfants, confiés au conjoint violent, car elles sont accusées d'instabilité résidentielle puisqu'elles ont séjourné en maisons d'hébergement. Pourtant, c'était pour fuir la violence du conjoint et protéger leurs enfants qu'elles s'y étaient réfugiées.

Les femmes en situation de handicap ou aînées ne trouveront pas ou peu de place en maisons d'hébergement faute de ressources adaptées pour les personnes à mobilité réduite. De même, les femmes devant composer avec d'autres formes de handicap (physique ou intellectuel) risquent de ne pas bénéficier de ressources adaptées à leurs besoins.

Qui plus est, l'importance de concevoir le financement des maisons d'hébergement dans une perspective globale de violence envers les femmes et non seulement de violence conjugale est reconnu par la Politique gouvernementale en matière de violence conjugale (1995). De plus, la perspective inclusive de refléter dans le financement la prise en compte des violences inextricables vécues par les femmes violentées est également documentée dans plusieurs recherches dont celle du collectif de recherche *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : Mieux comprendre pour intervenir de manière concertée* (publication officielle prévue fin février 2021-financé par le FRQSC-MSSS 2017-2020)

*Un autre fait saillant de cette action-concertée concerne le manque de ressource pour répondre dignement et convenablement aux demandes d'aide et d'hébergement, dans les différentes régions étudiées. Dans ce contexte, il est apparu que les femmes vivant des situations de violence et d'itinérance peinent à obtenir de l'aide qui répond à leurs besoins, surtout lorsqu'elles présentent des enjeux de santé mentale ou qu'elles consomment drogues ou alcool. Aussi, il est apparu que plusieurs participantes n'ont pas obtenu le soutien sollicité lorsqu'elles ont tenté de sortir d'un contexte de violence, qu'il s'agisse de violences vécues dans l'enfance dans leur contexte familial, ou bien, à l'âge adulte, dans le cadre d'une relation intime. Plus précisément, le manque de reconnaissance des mauvais traitements (physiques, psychologiques ou sexuels) subis dans l'enfance, de même que l'absence de dépistage des situations de contrôle coercitif (Stark, 2007) ont représenté des obstacles importants du point de vue des femmes. Ces barrières, que notre collectif de recherche présente sous l'angle des violences institutionnelles, ont tantôt contribué à produire des situations de grande précarité et d'itinérance, tantôt favorisé un retour dans un contexte de violence (24).*

*Les organismes communautaires concernés voient également la situation complexe produite par l'organisation du réseau d'aide actuel, lequel distribue et priorise l'aide offerte en fonction des exigences des bailleurs de fonds. Un financement qui apparaît de plus en plus articulé autour de problématiques spécifiques (ex. : violence conjugale, itinérance, traite de personnes), alors que les récits des femmes rencontrées dans le cadre de cette étude montrent l'enchevêtrement complexe de différentes formes de violences dans leur parcours de vie (24).*

*S'ajoutent à cela, dix recommandations permettant de consolider le réseau d'aide destiné aux femmes violentées et à leurs enfants, de manière à faciliter la stabilisation de leurs conditions de vie, prévenir leur itinérance et garantir le respect de leurs droits. Ces recommandations visent, entre autres, à : 1) déployer des politiques et des pratiques en matière de violences faites aux femmes qui prennent en considération l'imbrication des différentes formes de violence dans les parcours de vie des femmes, 2) garantir l'accès à un hébergement d'urgence aux femmes et à leurs enfants en consolidant le financement du réseau d'aide existant, en développant de l'hébergement transitoire (2 à 5 ans) et en créant du logement social avec soutien communautaire permanent et, 3) élaborer des politiques et des pratiques en matière d'itinérance des femmes qui reposent sur une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et misant sur des approches informées par le trauma (26).*

Et les exemples se multiplient montrant que les maisons de la FMHF, même sans financement global et optimal répondent, autant qu'elles peuvent, aux besoins de plus en plus complexes des femmes violentées afin de pallier au vide de services de nos différents systèmes sociaux, judiciaires et de santé etc.

Nous constatons la nécessité entre autres:

- de financement récurrent à la mission répondant de façon globale et inclusive aux besoins multiples des femmes violentées et de leurs enfants,
- de soutenir/développer par conséquent l'offre de services inclusifs et globaux offerts par les maisons de la FMHF pour les femmes violentées en santé mentale, en consommation, en itinérances cachées, en traite de personne, en exploitations sexuelles, etc.
- de nouvelles places (nous évaluons les besoins à plusieurs centaines de places au Québec / soit au moins une maison pour femmes violentées et leurs enfants supplémentaire par région),
- de services d'interprétariat professionnels et gratuits<sup>8</sup>,
- et d'accessibilité universelle (très peu de maisons sont adaptées pour les femmes à mobilité réduite ou les femmes aînées, faute de financement pour réaliser ces adaptations fondamentales).

---

<sup>8</sup> <http://fedec.qc.ca/publications/sous-financement-maisons-dhebergement-pour-femmes-facteur-aggravant-marginalisation>

### 2.3 Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants

Après des années à composer avec un financement qui ne correspond pas à la réalité de leurs frais fixes, les maisons ont été obligées de négliger les conditions de travail. Lorsqu'un organisme investit entre 80 et 90% de son budget en masse salariale, ce sont rapidement les équipes qui écopent.

Ainsi, les investissements significatifs demandés dans la section suivante serviront surtout à bonifier les conditions de travail des intervenantes des maisons. Un travail considérable doit être fait pour mettre à niveau les échelles salariales. De plus, nombre de maisons ne sont pas en mesure d'offrir ni régime de retraite, ni assurances collectives à leurs employées et par conséquent, elles ne sont pas compétitives avec le réseau en matière de conditions de travail.

En effet, les maisons partagent leur bassin de potentielles travailleuses avec notamment le réseau de la santé et des services sociaux. Évidemment, dans ces conditions, il est très difficile d'être concurrentielles. Les maigres conditions de travail qu'elles offrent ne permettent pas aux maisons d'embaucher, de retenir et de former du personnel pour répondre à la gravité des situations auxquelles elles sont quotidiennement confrontées.

Des organismes œuvrant en 24/7 comme les maisons doivent pouvoir offrir des conditions optimales de travail d'autant plus qu'elles interviennent en situation de crise. Elles doivent aussi être en mesure de proposer des primes d'éloignement pour diverses régions (Chibougamau, Gaspé, Alma, Maniwaki, etc.). Elles doivent pouvoir doubler certains quarts de travail pour assurer la sécurité des femmes et des enfants. Dans l'état de la situation, ce n'est souvent pas possible et une seule intervenante doit faire l'accueil des femmes qui arrivent, l'intervention formelle et informelle, participer à des rencontres de concertation et répondre à la ligne 24/7. Le rehaussement récemment obtenu doit continuer d'être bonifié de façon constante.

Les équipes doivent également être formées, de façon constante, afin de pouvoir répondre à la diversité et complexité des situations. Cela commande des investissements importants, dans la mesure où il faut dégager, payer en plus de remplacer la personne en formation, et ensuite s'assurer du transfert de connaissance à toute l'équipe. Les équipes doivent également bénéficier de supervision clinique régulièrement afin d'éviter notamment le syndrome vicariant.

Nous présentons, dans la prochaine section, les besoins financiers des maisons de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étape membres de la FMHF. Nous proposerons ensuite quelques conditions de réussite afin de poursuivre le rehaussement du financement qui puisse ultimement répondre réellement aux besoins des femmes et des enfants violentés.

### 3. Les ressources et besoins de la FMHF

La FMHF compte 509 places en maison d'hébergement  
La FMHF compte 97 unités de 2<sup>e</sup> étape en opération  
La FMHF comptera bientôt 165 unités de 2<sup>e</sup> étape (2022-2023)

#### Les coûts en perspective

En 2009, la violence conjugale et les agressions sexuelles ont coûté 12 milliards au Canada en 2009 (!)  
En 2018-2019, le budget du MSSS est de 40.8 milliards de dollars<sup>9</sup>  
L'enveloppe consacrée aux maisons (première et 2<sup>e</sup>) est d'environ 105 millions

#### Une évaluation des besoins selon le cadre financier de la FMHF

Une place en maison d'hébergement coûte 117 250 annuellement en 2021-2022  
Les besoins sont minimalement de 1.2 million de dollars annuellement pour les maisons entre 5 et 9 places (frais fixes incompressibles)

#### Besoins pour les 509 places de la FMHF : 59 980 250

Financement actuel incluant le rehaussement récurrent 20-21 selon le cadre financier MSSS :  
environ 31 000 000  
Manque à gagner : environ 29 000 000

#### Besoins pour les 97 unités de 2<sup>e</sup> étape FMHF en opération : 4 500 000

Financement actuel incluant le rehaussement non-récurrent  
(Le plan de financement MSSS) : 3 300 000  
Manque à gagner : environ 1.2M

Total des besoins FMHF – 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> étape :	64.5 millions
Financement actuel :	34.3 millions
Manque à gagner FMHF :	30.3 millions de dollars annuel récurrent

---

<sup>9</sup> [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/19-20/fr/2-Plans\\_annuels\\_gestion\\_depenses\\_MO.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/19-20/fr/2-Plans_annuels_gestion_depenses_MO.pdf)

### 3.1 Les conditions de réussite

Le rehaussement significatif du financement des maisons existantes est une condition essentielle au développement. En effet, sans cette première mesure structurante, le développement de davantage de places d'hébergement et de maisons les placeraient constamment devant des obstacles insurmontables (difficulté à recruter et à retenir du personnel, épuisement des équipes, difficultés financières, impossibilité de réaliser pleinement la mission et de délivrer des services adaptés et de qualité, etc.).

Par ailleurs, il est illusoire de penser que les communautés puissent fournir une part importante du financement d'organismes telles les maisons d'hébergement, qui opèrent des ressources 24/7 de première ligne. Elles doivent composer avec des enjeux importants de sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent. Elles ont des frais incompressibles importants d'autant plus que le parc immobilier est plus que vieillissant. Plus de 80% de leur budget est investi en masse salariale.

Le financement à la mission globale via le programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux doit pouvoir constituer une source conséquente de financement lorsqu'il n'est pas possible d'en trouver d'autres. Il doit de plus être indexé selon les coûts réels d'exploitation des organismes (3.25%), qui ne sont pas ceux des ménages ni l'IPC qui sert de balise actuellement. Il doit finalement être à la hauteur des besoins et permettre aux organismes de réaliser pleinement leur mission fondamentale. Le PSOC devrait aussi être le véhicule de financement des maisons de 2<sup>e</sup> étape, qui ont besoin d'autant de flexibilité et de récurrence que leurs consœurs.

Évidemment, le rehaussement du financement consenti aux maisons de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étape doit être récurrent et à la mission globale. Ces organismes essentiels doivent pouvoir prévoir leurs actions sur plusieurs années pour trouver leur plein potentiel. Des sommes non récurrentes placent les maisons dans des situations inextricables au niveau de la planification des activités et de la rétention de personnel.

De plus, le financement de ressources telles les maisons d'hébergement de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> étape ne saurait être tributaires de critères régionaux. L'entente politique en cours avec le MSSS doit demeurer le modèle à suivre. En effet, ni les besoins exprimés par les régions, ni une approche populationnelle ne permettent de prendre en compte les besoins et réalités des femmes, des enfants et des organismes sur le territoire. Les besoins de maisons de même taille, bien que différents, sont similaires. Ainsi, une maison de même nombre de places située soit à Montréal ou à Gaspé doit bénéficier du même financement afin d'offrir la même dispensation de services et d'assurer un filet de sécurité identique.

Il est par conséquent, plus que nécessaire de bonifier et d'actualiser le plan de consolidation (discuté actuellement avec le MSSS) des maisons existantes (première et deuxième étape) assorti d'une stratégie de développement de ressources réfléchi sur plusieurs années, et ce, afin de répondre aux besoins de notre population. Nous appelons le gouvernement à prendre la mesure des nombreuses formes de violences subies par les femmes violentées et leurs enfants et des conséquences qu'elles génèrent à court, moyen et long terme tant pour les personnes que pour nos communautés.

Conséquemment, nous appelons le gouvernement à poursuivre le dialogue entamé avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. L'expertise de nos maisons membres en matière de violence, les contacts constants avec le terrain et les réalités des femmes et des enfants, les liens avec les différents ministères, la perspective historique de la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants : ce sont tous des éléments qui doivent rester au coeur des discussions pour arriver à des solutions optimales et adaptées. La FMHF dispose de cette expertise unique et souhaite la mettre au service de l'importante réflexion qui se poursuit.

#### 4. Conclusion

La situation des maisons d'hébergement de la FMHF est critique et commande des investissements renouvelés. Rappelons les chiffres : des taux d'occupation qui dépassent les 100% presque partout dans la province. Malgré un rehaussement certain, les maisons demeurent confrontées à des choix difficiles : fermer des chambres, réduire les services externes, leur participation à des séances de sensibilisation, de formation, l'interprétariat, les services spécifiques en santé mentale et consommation, etc. Pourtant, les maisons devraient pouvoir répondre aux importants besoins des femmes et de leurs enfants. Elles sont garantes de leur sécurité physique et psychologique. Il est évident que le financement à la mission globale doit être encore revu largement à la hausse.

Par ailleurs, les maisons doivent refuser plusieurs milliers de demandes d'hébergement chaque année. Les chiffres sont alarmants. Rappelons que ces chiffres sont conservateurs, et qu'ils ne comptent pas les enfants qui auraient accompagné ces femmes.

Il faut poursuivre le rehaussement, prendre la mesure des nombreuses formes de violence subies par les femmes et envisager l'ouverture de plusieurs maisons pour femmes violentées représentant quelques centaines de places, et ce, dans l'ensemble des régions.

Le gouvernement a reconnu le sous-financement chronique et le besoin de développer le réseau des maisons d'hébergement lors d'une motion transpartisane à l'Assemblée nationale le 6 novembre 2019.

Nous espérons surtout que l'amorce du rehaussement du financement en 2020-2021 se poursuive dans le cadre du budget 2021-2022. Nous rappelons que nous restons disponibles afin de maintenir le dialogue ouvert et de poursuivre nos réflexions.

## Annexe 1 : Verbatim de la motion

Verbatim de la motion du 6 novembre 2019

Verbatim de la motion

« Que l'Assemblée nationale souligne l'apport important et nécessaire des maisons d'hébergement pour femmes violentées;

« Qu'elle souligne également le travail de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et du regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, qui travaillent en collégialité;

« Qu'elle constate le sous-financement chronique des maisons d'hébergement qui place de nombreuses femmes et enfants en situation de danger;

« Qu'elle enjoigne au gouvernement de consolider le réseau actuel par un rehaussement du financement des maisons existantes;

« Qu'enfin, elle demande au gouvernement de réinvestir dans le réseau des maisons d'hébergement pour femmes et enfants dans le but d'ouvrir des places rapidement. »

Votée à l'unanimité des 109 députés présents.

